



Conseil d'administration

309^e session, Genève, novembre 2010

GB.309/9

POUR DÉCISION

NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail

Rapport oral de la présidente

1. Le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail s'est réuni le 12 novembre 2010, sous la présidence de M^{me} Farani Azevêdo (gouvernement, Brésil) et sous la vice-présidence de M. Funes de Rioja et de M. Trotman, respectivement porte-parole des employeurs et porte-parole des travailleurs.
2. Le groupe de travail était saisi d'un document de synthèse ¹ concernant l'amélioration du fonctionnement du Conseil d'administration, établi sur la base des idées et propositions examinées par le groupe consultatif tripartite, conformément à la demande formulée par celui-ci lors de sa dernière réunion, le 18 octobre 2010. Il était entendu cependant que tous les documents et toutes les idées soumis depuis le début du processus de consultation restaient à l'étude et qu'aucun aspect du débat n'était encore tranché. La présidente a rappelé ce principe et tous les participants en sont convenus. Elle a rappelé également que rien ne serait décidé tant que tout ne serait pas décidé et souligné la nécessité de prendre des décisions qui soient à propos et mûrement réfléchies. Les mandants tripartites doivent tous être satisfaits du résultat. Le groupe de travail a accueilli le document avec satisfaction, estimant qu'il représentait une tentative de synthèse utile des opinions avancées. Tous ont considéré qu'il constituait une bonne base sur laquelle le groupe de travail pouvait poursuivre sa réflexion. Le principe selon lequel toute réforme doit se faire dans le respect de la Constitution de l'OIT a été réaffirmé. Tous les membres du groupe de travail sont convenus que la structure du Conseil d'administration devrait coller aux objectifs stratégiques de l'Organisation et à la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.
3. La présidente a invité les membres du groupe de travail à faire tout d'abord de brèves déclarations générales sur le processus de la réforme, et ensuite à procéder à l'examen du rapport par sections, en formulant des observations précises et détaillées sur chacune d'elles. Le groupe de travail a concentré son attention sur les sections B (Principaux axes d'une éventuelle réforme), C (Amélioration du mécanisme d'établissement de l'ordre du jour) et D (Une nouvelle structure du Conseil d'administration). Faute de temps, il n'a pas

¹ Document GB.309/WP/GBC/1.

terminé la discussion de la section D ni examiné les sections E (Transparence accrue et renforcement de l'appui fourni par le Bureau aux mandants tripartites) et F (Amélioration de la présentation des documents et de la gestion du temps).

4. Le porte-parole des travailleurs a souligné que la réforme a pour but d'améliorer la fonction de gouvernance du Conseil d'administration et qu'elle devrait prévoir à cet effet une meilleure méthode de suivi des décisions prises au fil des sessions. La préférence du groupe continue d'aller à la solution consistant à structurer le Conseil d'administration en séances plénières étayées par des réunions de commissions, étant entendu que les quatre objectifs stratégiques devraient être pris en compte d'une manière équilibrée. Il serait peut-être nécessaire de réorganiser quelque peu les commissions, et le groupe est disposé à faire preuve de souplesse sur ce point, l'essentiel étant d'éviter une structure instable et imprévisible. Il faut veiller à ce que des questions cruciales pour les travailleurs ne passent pas à la trappe et à ce que les droits de leur groupe ne soient pas minimisés. La volonté d'élever le niveau des débats stratégiques et d'orientation, éventuellement au moyen de tables rondes ou grâce à l'invitation d'orateurs éminents, ne devrait pas faire passer au second plan la fonction fondamentale du Conseil d'administration, qui est de guider et de contrôler l'action du BIT. Le groupe a rejeté toute suggestion visant à limiter de façon systématique la durée des débats: il est important que le Conseil d'administration puisse continuer de délibérer de façon approfondie des questions complexes dont il est saisi.
5. Le vice-président employeur a indiqué que son groupe prend acte des préoccupations exprimées par les travailleurs et qu'il est ouvert au dialogue sur ces points. Le Conseil d'administration, dont le mandat touche à sa fin, a acquis suffisamment d'expérience au cours des trois dernières années pour pouvoir gérer efficacement la réforme. Sa structure actuelle présente des lacunes qui doivent être comblées. La solution privilégiée par le groupe des employeurs serait d'avoir une session du Conseil d'administration qui se tiendrait en plénière du début à la fin et qui serait divisée en segments thématiques suivant les quatre objectifs stratégiques. Cela éviterait de traiter des mêmes questions au sein de plusieurs structures différentes. L'intervenant a souligné qu'il est nécessaire de se fixer des objectifs clairs et que la réforme ne doit pas se faire dans la hâte. Il est fondamental de travailler dans le cadre d'un consensus.
6. L'adoption d'un mécanisme amélioré permettant au Conseil d'administration de contrôler le suivi de ses décisions a fait l'objet d'un large consensus au sein des délégués gouvernementaux. Ce mécanisme pourrait consister en un rapport du Directeur général et, selon une autre suggestion, l'information pourrait être présentée sous forme de tableaux. Il convient d'établir une distinction entre les décisions de fond et les décisions sur les questions de procédure. De nombreux représentants gouvernementaux se sont dits favorables au maintien d'une structure du Conseil d'administration prévoyant des séances plénières étayées par des commissions. Différents points de vue ont été exprimés au sujet de la redistribution précise des mandats de ces commissions. Par exemple, il a été estimé qu'il faut prendre soin d'éviter la dilution du mandat de la Commission du programme, du budget et de l'administration. Certains groupes régionaux se sont prononcés en faveur d'une commission de la coopération technique indépendante. Quelle que soit la structure retenue, il faudra veiller à ce que l'examen des questions sans grand retentissement ne soit pas abandonné. Dans l'ensemble, les modifications qui ont été apportées à la présentation des documents (notamment un cadre synoptique en première page et un résumé analytique) à la 30^e session du Conseil d'administration ont été bien accueillies. Beaucoup d'intervenants ont rappelé que le mandat du groupe de travail porte aussi sur l'amélioration du fonctionnement de la Conférence internationale du Travail. Des délégués gouvernementaux ont souligné que, en mars 2010, tous les groupes s'étaient déclarés favorables à la création d'une structure à leur service au sein du Bureau, et qu'il convenait de réfléchir plus avant aux dispositions à prendre dans ce sens. Pour alimenter cette

réflexion, le Bureau a été prié d'élaborer un document sur les mandats et champs d'action respectifs d'ACTRAV et d'ACT/EMP.

7. Il a été entendu que le Comité de la liberté syndicale demeurera une entité indépendante. Les travailleurs se sont déclarés favorables au maintien de ses trois réunions annuelles de deux jours, tandis que les employeurs ont dit préférer la tenue de deux réunions annuelles de trois jours, tout en étant disposés à faire preuve de souplesse sur cette question.
8. Les membres du groupe de travail sont parvenus à un consensus sur la nécessité d'améliorer le mécanisme d'établissement de l'ordre du jour du Conseil d'administration selon les modalités proposées dans le document, y compris en intensifiant les consultations informelles et le dialogue avec les mandants tripartites. Un tel mécanisme devrait permettre d'inscrire des points prioritaires à l'ordre du jour et d'éviter les doublons.
9. De l'avis général, il conviendrait d'élaborer, pour la période de novembre 2010 à mars 2011, une feuille de route qui définisse un calendrier de réunions consultatives informelles et d'une réunion intersession supplémentaire du groupe de travail, qui pourrait avoir lieu en février 2011 en vue d'entamer les consultations préalables à la 310^e session du Conseil d'administration et, si possible, de présenter un ensemble clair de propositions lors de cette session. Cela pourrait permettre aux réformes de prendre effet avant la 312^e session du Conseil d'administration, dont les membres auront été nouvellement élus en juin 2011. La feuille de route devrait être axée sur les points appelant des éclaircissements ou un examen plus approfondi.
10. *Le Conseil d'administration voudra sans doute demander au Bureau d'élaborer une feuille de route définissant le calendrier de consultations thématiques informelles en vue d'une réflexion approfondie, et d'une réunion intersession supplémentaire du groupe de travail, de telle sorte que des propositions de réforme concrètes puissent être présentées à la 310^e session du Conseil d'administration (mars 2011).*

Genève, le 16 novembre 2010